



**CONVENTION
DES NATIONS UNIES
SUR LE DROIT DE LA MER**

Distr.
GÉNÉRALE

LOS/PCN/146
14 février 1995

ORIGINAL : FRANÇAIS

COMMISSION PRÉPARATOIRE DE L'AUTORITÉ
INTERNATIONALE DES FONDS MARINS ET
DU TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT
DE LA MER

LETTRE DATÉE DU 13 FÉVRIER 1995, ADRESSÉE AU SECRÉTARIAT
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES PAR LE PRÉSIDENT DE
LA DÉLÉGATION FRANÇAISE

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint un dossier concernant M. Kaiser G. de Souza, de nationalité brésilienne, qui a effectué un stage de formation organisé par la France et son investisseur pionnier, IFREMER-AFERNOD, du 3 octobre 1993 au 30 septembre 1994, au titre de leurs obligations visées dans l'accord annexé au document LOS/PCN/L.87 daté du 30 août 1990 et adopté le 31 août 1990 par la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins.

Le dossier précité se compose des documents suivants : a) un rapport de stage rédigé en français par le stagiaire; un résumé de ce rapport en français et en anglais; et une attestation de stage délivrée par les autorités françaises.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir :

- a) Faire connaître aux membres de la Commission préparatoire de l'Autorité et du Groupe de la formation que ce rapport est à leur disposition pour consultation compte tenu de son intérêt exceptionnel;
- b) Diffuser en tant que document de travail auprès du Groupe de la formation le résumé de ce rapport de stage au moins en français et en anglais;
- c) Diffuser en tant que document de travail auprès des enceintes appropriées l'attestation de stage délivrée par les autorités françaises, de la même façon que pour M. Braham, stagiaire tunisien formé en France.

Bien entendu, il revient au secrétariat de la Commission préparatoire et de l'Autorité de délivrer à M. de Souza son propre certificat concernant le stage de celui-ci.

Le chef de la délégation

(Signé) Georges DUQUIN

Annexe

ATTESTATION

Je soussigné, Georges DUQUIN, Sous-Directeur du droit de la mer, des pêches et de l'Antarctique (Direction des affaires juridiques) au Ministère des affaires étrangères de la République française et chef de la délégation française auprès de la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer et auprès de l'Autorité internationale des fonds marins, certifie que M. Kaiser G. de Souza, de nationalité brésilienne, né le 25 juillet 1958 à Recife (Brésil), a accompli avec succès du 3 octobre 1993 au 30 septembre 1994 un stage de formation organisé par la France, État certificateur, et par IFREMER-AFERNOD, investisseur pionnier, au titre de leurs obligations visées par l'accord annexé au document LOS/PCN/L.87 daté du 30 août 1990 et adopté le 31 août 1990 par la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer. La présente attestation porte également sur ce qui suit.

M. de Souza, après avoir été sélectionné par le Bureau de la Commission préparatoire sur la recommandation du Groupe de la formation, a suivi en France un stage global de formation sur "la géologie minière et le traitement des données", composé de deux parties, un enseignement théorique et une mise en pratique.

Le stage d'enseignement théorique s'est déroulé du 1er octobre 1993 au 31 mars 1994 dans les établissements suivants :

a) Centre d'enseignement supérieur en exploration et valorisation des ressources minérales (CESEV);

b) École nationale supérieure de géologie (ENSG) à Nancy : M. de Souza a obtenu le diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) "Exploration et géologie minière" avec la note moyenne de 16/20, ce qui le classe dans le premier tiers de sa promotion.

Les matières enseignées ont été les suivantes :

a) Économie minière (économie des matières premières, économie des projets, économie des techniques);

b) Métallogénie;

c) Traitement des minerais;

d) Traitement des données, initiation à la géostatistique.

Des visites de sites industriels et miniers ont été organisées pour M. de Souza pendant la période de cet enseignement.

La partie "mise en pratique" du stage s'est déroulée du 1er avril au 30 septembre 1994 dans le domaine des géosciences marines à l'Institut français de recherche et d'exploitation de la mer (IFREMER) à Brest.

Le but de ce stage a été la formation pratique sur la géologie minière et le traitement des données relatives aux gisements de nodules polymétalliques des grands fonds marins.

Dans le cadre de cette formation, M. de Souza a participé à la campagne ZONECO à bord du N/O l'Atalante du 2 au 22 août 1994, ayant pour objet d'établir la cartographie morphobathymétrique d'une partie de la zone économique exclusive de la Nouvelle-Calédonie.

M. de Souza a ainsi pu étudier les moyens d'exploration et de mise en valeur des gisements de nodules polymétalliques, les caractéristiques géologiques et minières de ces gisements ainsi que divers moyens de traitement des données mis en oeuvre pour leur étude. Ce travail s'est concrétisé par la conception et la réalisation de panneaux de présentation des méthodes et des techniques utilisées par IFREMER-AFERNOD.

M. de Souza a rédigé, à titre d'exercice d'application, un projet d'exploration et d'évaluation des nodules polymétalliques des sites réservés à l'Autorité internationale des fonds marins.

Le rapport de stage de M. de Souza a été jugé par les experts et les autorités françaises comme étant une contribution d'une valeur exceptionnelle à la connaissance et à l'évaluation de la problématique des nodules polymétalliques.

Au cours de ce stage, M. de Souza a fait preuve d'une aptitude remarquable à l'acquisition des connaissances. Il a su mettre à profit ses compétences professionnelles de haut niveau pour apporter un jugement critique sur les méthodes et les données qui lui ont été présentées.

Au terme de son stage, M. de Souza a été jugé comme ayant manifesté des qualités professionnelles et humaines exceptionnelles et comme ayant pleinement atteint les objectifs de la formation visant à assurer au personnel de la future Autorité la meilleure qualification possible.

(Signé) Georges DUQUIN
